

diens eurent le bon esprit de récuser ces juges en prenant pour arbitres dans toutes les difficultés quelques notables et le curé de la paroisse, on sorte que le gouvernement se trouva tout à fait isolé, on peut dire que cette union du clergé et du peuple, sous le règne de l'épée, sauva la nationalité canadienne.

A peine les anglais furent-ils confirmés par le traité de Paris dans la possession de leur conquête qu'ils commencèrent à la démembrer. Le Labro lor fut uni à l'Ontario et Anticosti; le cap. Breton à l'Île St Jean et à l'Acadie; le Nouveau-Brunswick eut une administration à part et les environs des grands Lacs furent rattachés aux colonies américaines. Après avoir morcelé l'immense territoire défendu par les Français, l'Angleterre voulut lui imposer des lois nouvelles, bien que la capitulation garantît la conservation de la coutume de Paris. Cette abolition fut décrétée par la proclamation royale du 7 octobre 1763 qui donnait au gouvernement le pouvoir d'organiser et constituer des cours de judicature et de justice publique dans la colonie "pour entendre et déterminer toutes les causes tant civiles que criminelles suivant la loi et l'équité, et autant que faire se pourra, conformément aux lois d'Angleterre, avec droit d'appel au Conseil Privé."

Murray qui avait été nommé gouverneur du Canada le 21 novembre 1763, forma une Cour Supérieure de Justice, ou Cour du Banc du Roi, qui devait siéger à Québec deux fois par an. Cette cour devait juger selon les lois d'Angleterre et les ordonnances de la province, et on en pouvait appeler au gouverneur et au Conseil quand l'affaire en litige était au-dessus de la valeur de trois cents livres sterling, et du gouverneur et du conseil, il y avait appel au roi et au Conseil privé, lorsqu'il s'agissait d'une somme d'au moins cinq cents livres sterling. Murray établit aussi une cour de justice inférieure ou de plaidoyers communs avec pouvoir de décider sur toutes les causes de propriété dont la valeur serait au-dessus de dix livres sterling, avec permission aux parties d'en appeler à la Cour Supérieure ou Cour du Banc du Roi, quand l'affaire en litige serait de la valeur de vingt livres et au-dessus.

Tous les procès dans cette cour devaient être jugés par jurés, si l'une ou l'autre des parties le demandait. Elle siégeait à Québec en même temps que la Cour Supérieure ou Cour du Banc du Roi. Quand l'affaire en litige dans cette cour était au-dessus de la valeur de deux cents livres sterling, il y avait appel au gouverneur et au conseil, et du gouverneur et du conseil on pouvait en appeler au Roi et au Conseil Privé, si l'affaire en litige était de la valeur de cinq cents livres sterling et au-dessus. Les juges de cette cour devaient décider selon l'équité, ayant égard pourtant aux lois d'Angleterre.

Ce système de judicature organisé en 1764, continua d'exister sans changement jusqu'en 1774. En cette année fut passé le statut impérial, 14 Georges III, chap. LXXXIII appelé "l'Acte de Québec."

La section 8 de ce statut décréta que dans toutes les affaires en litige qui concerneront les propriétés et les droits de citoyens des sujets canadiens dans la province, on aurait recours aux lois du Canada. La section 11 ordonna cependant que les lois criminelles anglaises continueraient de s'appliquer au pays cédé. — (A suivre).

JEAN DE LAVAL.

Le prix de l'abonnement est d'un dollar par année, payable d'avance.

Pour les étudiants, payable par un versement mensuel de vingt-cinq centimes.

Les Etudiants trouveront chez
Mme MANSEAU
26 RUE STE-ELIZABETH
Une pension de première classe à des prix modérés.

PROPOS DU DOCTEUR

DE L'EXERCICE.

Il en est de notre corps comme du fameux vaisseau des Argonautes; c'était toujours le même vaisseau, quoique, à force d'être radoubé, il ne possédait plus une seule des pièces qui avaient servi à le construire. Le moule persiste, au milieu de ce courant rapide d'assimilation et de désassimilation qui caractérise la vie. Rien ne peut s'immobiliser. Des éléments nouveaux empruntés à l'alimentation, sont sans cesse apportés par le globule sanguin, aux parties les plus intimes de l'organisme, aux cellules qui forment nos tissus. Là s'opèrent, après un conflit mystérieux, la synthèse chimique et la synthèse morphologique; là se produisent l'assimilation et les combustions; là aussi se forment les déchets qui deviendraient cause de mort s'ils n'étaient immédiatement entraînés par le reflux du même torrent qui apporte la vie.

Or, de tout temps, on a pensé que cet heureux résultat était dû à l'exercice et que le mouvement caractéristique de la vie était également cause de vie et le secret même de la longévité. Le corps réclame deux choses, disait le père de la médecine: la nourriture pour alimenter la vie, le travail ou l'exercice pour la développer.

La culture du corps est double d'après Platon [Gorgias]: l'une regarde à la maladie, c'est la médecine, l'autre regarde à la santé, c'est la gymnastique. Les vues d'Aristote [Politique, t. II] sur ce point ne diffèrent pas de celles de son maître; l'objet de la gymnastique est de donner la santé et la vigueur.

Chez les Grecs et les Romains, nous dit-on, la gymnastique tenait une large place dans les institutions nationales, leurs législateurs estimaient que la force et la beauté physique devaient être les attributs d'un peuple libre; pour eux, la perfection physique était l'indice de la supériorité morale, la force était le

qu'un ressomb'aneo purement verbale car la gymnastique qu'ils recommandaient et pour laquelle ils n'ont que des éloges, c'est la gymnastique naturelle ou hygiénique faite d'exercices naturels et de jeux variés. Les principaux, au dire d'Hippocrate, sont la course, l'équitation, les sauts et les bonds, le jeu de la balle suspendue, le jeu du trochus ou cerceau d'airain. Pour Galien, le jeu par excellence, supérieur à tous les jeux comme à tous les exercices naturels, c'est celui de la courte paume qu'il a chanté dans un traité en cinq chapitres.

Il y a loin de cette gymnastique naturelle à notre gymnastique artificielle faite de mouvements calculés, combinés et réglés en vue de procurer au corps la souplesse, l'agilité, la force, soit par les exercices seuls, soit à l'aide d'appareils variés fixes ou mobiles, mais le plus souvent sans nul égard aux vœux et aux satisfactions de la nature.

La gymnastique contemporaine est tout à la fois une étude même difficile et un art même pénible. Elle a plus d'un point de contact avec cette gymnastique athlétique, dont les anciens pensaient et disaient d'abord assez de mal, plus tard beaucoup de mal. Avec Galien, je lui préfère les jeux quels qu'ils soient, parce qu'ils ont deux choses d'un prix infini et qui manquent à tous les exercices artificiels: la liberté et le plaisir.

Assistez aux ébats d'une troupe d'écoliers en pleine campagne; quelle impétuosité, quelle énergie et quelle souplesse, quelle adresse! Vivacité, entraînement, passion, rien n'y manque. Dans une leçon de gymnastique, l'enfant est encore et toujours soumis à des règles fixes et la monotonie engendre fatalement le dégoût.

Il est évident que la vie sédentaire devient trop tôt la condition de l'infirmité et de la jeunesse. Que seront dans l'âge adulte, s'ils l'atteignent jamais, ces êtres étiolés et rabougris qui manquent d'air et de lumière, qui s'exténuent leurs nerfs par les veilles et l'ambition.

Le grand Frédéric avait raison. "Quand j'examine, disait-il, notre structure physique je suis tenté de croire que la nature nous a plutôt faits pour l'état de postillons que pour celui de savants. La force musculaire n'est pas l'idéal que nous devons poursuivre, car, abusé d'un organe quelconque conduit fatalement à une prédominance organique nécessairement nuisible aux autres, qui s'atrophie plus ou moins." "Vous ne verrez presque jamais coïncider la perfection des organes locomoteurs avec celle du cerveau ni des sens, disait Bichat; et réciproquement, il est très rare que ceux-ci étant très habiles à leurs fonctions respectives, les autres soient très aptes aux leurs. Il faut à chaque partie de l'organisme une somme de mouvement et d'exercice pour activer la circulation, les combustions, assurer le renouvellement rapide des éléments des tissus et accélérer l'élimination toujours lente des matériaux incomplètement oxydés. Pour obtenir ce résultat la gymnastique n'a qu'une utilité minime, elle est même souvent plus nuisible qu'utile pour les individus de constitution débile."

Les anciens avaient raison, ils n'ont vu que deux choses dans la culture physique; l'art et la nature, et ils ont condamné l'art, recommandé la nature. Ils ont, comme l'a dit un de leurs admirateurs, condamné dans l'art ce qu'il a de recherché, d'approprié, de réglé, d'imposé, d'exclusif, et tôt ou tard d'excessif; ils



M. LE DR ROTTOT, doyen de la faculté de médecine.

Travail intime, silencieux, caché que celui des phénomènes plastiques; rien ne rappelle ici l'allure tranquille d'une rivière coulant à plains bords et fécondant ses rives, c'est un torrent qui passe, laissant la vie, emportant la mort, faisant subir à tout l'organisme un renouvellement aussi complet que rapide et le rajeunissant sans cesse.

Si le type persiste au milieu de ce tourbillon, cela suppose, comme le dit Miller, "la permanence de la force qui produit toutes les différences, tous les organes, de cette force qui préexiste à la formation des organes, lorsque le germe n'est encore que virtuellement l'être animal, auquel le développement de ses organes donne une existence réelle."

Régler la marche de ce torrent est le but de l'hygiène et de la médecine. Maintenir le corps dans l'état de santé, c'est-à-dire établir l'équilibre entre la perte et le gain, proportionner la réfection à la déperdition, sera toujours l'éternelle affaire de l'humanité, car, comme l'a dit Martial: *Non vivere sed valere vita est.*

gège de l'indépendance. En Grèce, les philosophes et les médecins ne délaissaient pas d'écrire de longs traités sur cette question.

Nous n'adorons plus, Dieu merci, la beauté physique sous les noms de Venus et d'Apollon, la force physique sous les traits d'Hercule, mais nos éducateurs en appellent volontiers aux anciens, et, à leur exemple, réclament une large part pour la gymnastique et les exercices de tout genre. Depuis que la question du surmenage intellectuel est à l'ordre du jour, le gymnaste tient le haut du pavé. "Il donne des leçons, dissertant avec aplomb de la vie et de la santé, des exercices corporels et de tout ce qui s'y rapporte, tranchant sur toutes choses sans sourcilier, en homme, sûr de son fait. Il décide sans hésiter là où demeurent incertains les hommes versés dans les sciences, fruits de longues études et de profondes méditations." Nous allons au surmenage physique qui n'est plus la santé du corps ni conséquemment, celle de l'âme, si fort dépendante de la première.

Entre les anciens et nous il n'y a